

	Département de l'Isère		République française	Envoyé en préfecture le 04/04/2024
	N° 2024-25	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		Reçu en préfecture le 04/04/2024 Publié le 04/04/2024 ID : 038-213801145-20240328-202425D-DE
28/03/2024	DCE – Aménagement du centre village - Définition de la liste des lots			

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 12 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 15/03/2024.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 15/03/2024 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude (pouvoir de Vincent Choron). COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENNINGCK Bruno. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. DEYRIEUX Caroline (arrivée à 18h05). LEMAITRE Sylvie (arrivée à 18h10). DULONG Aurélie (arrivée à 18h31). DUGUA Véronique (arrivée à 18h38).

Excusés : BARREL Natacha. CHORON Vincent (pouvoir à Jean-Claude Aime). MERNISSI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Madame Arlette Rozelier, secrétaire de séance.

M. le Maire fait part au Conseil municipal de la partie « pièces écrites par lots » du projet du DCE, transmis par la MOe le 30 mars 2024, et concernant l'aménagement du centre village.

Il lui souligne qu'il y a 15 lots de prévus dont le « Lot 01 – Démolition-Désamiantage » qui pourrait être extrait de ce DCE pour devenir le « Lot 00 - Démolition-Désamiantage ». Ce lot ferait ainsi partie d'une consultation et cela permettrait que ces travaux puissent se faire pendant les vacances scolaires de cet été. Cela éviterait la présence d'enfants et de parents à proximité de l'école, à la rentrée scolaire 2024-2025. Les autres lots feraient partie d'un MAPA « Travaux » qui sera lancé après, afin que les travaux de cette deuxième partie puissent commencer après la démolition des bâtiments existants.

Il lui propose de diviser les lots de ce DCE en deux parties :

- Partie 1 – Préparation des travaux – « Lot 00 – Démolition et désamiantage »
- Partie 2 – Travaux – Constituée des 14 lots restants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition de M. le Maire,
- **Dit** que ce DCE correspondant aux travaux de l'aménagement du centre village sera composé de deux parties, telles que vues ci-dessus,
- **Charge** M. le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires auprès de la Moe concernant ce dossier,
- **Autorise** M. le Maire à lancer la consultation pour le « Lot 00-Démolition et désamiantage » avant de lancer le MAPA « Travaux » concernant les autres lots restants du DCE proposé par la MOe,
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Extrait certifié conforme par le Maire,
 A Clonas sur Varèze, le 29 mars 2024,

Le Maire,
 Régis VIALLATTE



La secrétaire,
 Arlette ROZELIER